



COMMERCIAL

# ANTI-POUX POUR VOLAILLES PLUS+



PRODUIT SOUS PRESSION

**TUE** les mouches de l'étable, mouches à cheval, mouches faciales, mouches à chevreuil, mouches domestiques, moustiques et brûlots

Pour usage dans les poulaillers, les quartiers animaliers, laiteries, salons de traite, parcs de mise bas, étables et porcheries, ainsi que les aires extérieures

Pour usage sur les poulets, le bovin de boucherie, les vaches laitières, les chevaux, les porcs et autres bestiaux

## PRINCIPE ACTIF :

Pyréthrines 0,50 %

Butoxide de pipéronyle 4,80 %

N° D'HOMOL. 32865 L.P.A.

CONTENU NET: **550 GRAMMES**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

**TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION



POISON

ATTENTION



EXPLOSIF



### MODE D'EMPLOI:

LIRE ENTIÈREMENT LE MODE D'EMPLOI AVANT L'UTILISATION. AGITER AVANT L'UTILISATION ET À INTERVALLES DURANT L'UTILISATION PROLONGÉE. Tenir le contenant debout en éloignant le gicleur du visage. Appuyer sur la valve et vaporiser tel qu'indiqué.



**Utilisation dans les poulaillers**, quartiers animaliers, étables, laiteries, salons de traite et autres aires animalières listées : Pour tuer rapidement les mouches, moustiques, brûlots, mouches de l'étable, mouches domestiques, mouches à cheval, petites mouches domestiques, mouches à chevreuil, mouches des cornes, mouches noires: vaporiser au taux de 5 à 10 secondes pour 28 mètres cubiques d'espace en dirigeant le brouillard de pulvérisation vers le plafond et les coins supérieurs et non directement vers les animaux ou volailles. Pour de meilleurs résultats, fermer si possible portes et fenêtres avant de vaporiser et garder fermées pendant 10 à 15 minutes. La personne traitante devrait quitter les lieux traités et les aérer avant d'y retourner. Répéter au besoin.

**POUR LE BÉTAIL:** Pour contrôler les poux du poulet et les larves de ténébrions, vaporiser complètement les perchoirs, murs et nids ou cages. On devrait ensuite vaporiser un fin brouillard au-dessus des oiseaux. Répéter au besoin. Pour contrôler les punaises et les mites sur la volaille et dans les poulaillers, vaporiser dans les crevasses des perches de perchoirs, les fissures des murs et des nids où les punaises et les mites se cachent. On devrait ensuite vaporiser un fin brouillard au-dessus des oiseaux. Répéter au besoin. Pour protéger les bovins de boucherie, les vaches laitières, les chevaux et autres bestiaux des attaques et pour tuer les mouches de l'étable, mouches à cheval, mouches à chevreuil, mouches domestiques, mouches des cornes, petites mouches domestiques, moustiques et brûlots, vaporiser environ 3 secondes de chaque côté en prenant soin de vaporiser entièrement le dos, le garrot et les jambes. Répéter au besoin. Pour protéger des mouches faciales, vaporiser la figure et la tête ou vaporiser sur un chiffon et essuyer la figure en s'assurant d'éviter le contact avec les yeux. Répéter le traitement au besoin lorsque les mouches sont importunes. Pour contrôler efficacement les anoploures sur les bovins, chevaux, brebis, chèvres et porcs, vaporiser le pelage des animaux jusqu'à ce qu'il soit complètement mouillé, y compris la tête et la queue. Répéter le traitement dans 10 jours pour tuer les larves nouvellement écloses. Pour contrôler le barbin du mouton, mouiller complètement toutes les parties du corps en vaporisant directement dans la laine. Traiter en mouillant suffisamment l'animal. Répéter au besoin. Pour tuer les puces et les tiques dures sur le bétail et pour protéger contre une nouvelle infestation, vaporiser pour mouiller l'animal. Répéter au besoin.

**TRAITEMENT DES ESPACES INTÉRIEURS:** Pour une efficacité maximale, fermer toutes les portes et fenêtres, arrêter les ventilateurs et l'air conditionné et vaporiser vers le haut en direction du centre de la pièce en un lent mouvement de balayage. Vaporiser pendant 5 à 10 secondes pour une pièce de grandeur moyenne (28 mètres cubiques) (3,2 m x 3,7 m x 2,4 m). Garder la pièce fermée pendant 15 minutes après la vaporisation. Aérer la pièce pendant 5 minutes avant d'y entrer. Avant de vaporiser, couvrir la nourriture et les appareils exposés.

**Mouches, brûlots, moustiques, phalènes**, larves de la pyrale indienne de la farine, alucite des grains, pyrale du tabac, mites, pyrale des amandes, papillons de nuit et autres insectes volants listés: diriger le jet dans toutes les parties de la pièce, en portant une attention spéciale aux endroits cachés. Balayer et détruire les insectes morts. Répéter au besoin.

Suite à la page suivante

SKU #66306



550 GRAMMES

6 28683 66306 2



# ANTI-POUX POUR VOLAILLES PLUS+

**TRAITEMENT DES ESPACES EXTÉRIEURS: Contrôle des moustiques adultes, brûlots, mouches et insectes volants:** traiter avant d'aller à l'extérieur pour réduire le désagrément causé par ces insectes et autres insectes nuisibles volants. Vaporiser autour des patios, vérandas, abris grillagés, bosquets, végétaux et tout autre endroit listé où les moustiques peuvent se loger. Pour de meilleurs résultats, traiter lorsque la vélocité éolienne n'excède pas 8 km à l'heure. Répéter au besoin.

**TRAITEMENT DES SURFACES INTÉRIEURS:** Toucher directement autant d'insectes que possible avec ce brouillard de pulvérisation. Traiter au taux de 30 secondes pour 9,3 mètres carrés de surface. Garder la pièce fermée pendant 45 minutes après le traitement. Aérer la pièce pendant 20 minutes avant d'y entrer.

**Blatte,** blatte à bandes brunes, blatte germanique, blatte américaine, blatte orientale, grillon, thermobie, lépisme, psoque, araignée, mille-patte, cloporte commun, cloporte, perce-oreille, tétranyque du trèfle, poux: vaporiser entièrement toutes les parties de la pièce susceptibles d'abriter ces insectes nuisibles. Une attention particulière devrait être portée aux endroits cachés tels que fissures et crevasses, derrière et sous les lavabos, fours, réfrigérateurs, autour des poubelles, armoires, le long des plinthes, seuils de portes, chambranles et planchers, autour des drains, tuyaux, plomberie, derrière les étagères, aire d'entreposage et autres aires utilitaires, en touchant directement les insectes avec le brouillard de pulvérisation autant que possible. Répéter au besoin.

**Larves** de tribolium de la farine, cadelle, charançon du riz, cucujide platte, lasioderme du tabac, tribolium brun de la farine, stégobie des pharmacies, petit perceur des céréales, cucujide de grains oléagineux, cucujide dentelé des grains, clandre des grains, trogoderme des entrepôts, tribolium rouge de la farine, ciron de la farine, ciron du fromage, tribolium de la farine et tènebrions des Indes. Trouver et détruire la marchandise infestée. Retirer tous les autres articles des étagères et tiroirs et nettoyer à fond. Vaporiser dans les fissures et crevasses, étagères, tiroirs, armoires, équipement de fabrication et de manutention, autour des boîtes ou contenants et autres endroits où ces insectes ont tendance à se rassembler. Répéter au besoin.

**UTILISATION DANS LES SITES D'ENTREPOSAGE:** Ce produit peut être employé comme nettoyant dans les compartiments d'entrepôt, camions, cargos, moulins, silos à grain, élévateurs et matériel de transport, avant d'y entreposer de la marchandise. Dans les moulins et les élévateurs, toutes les réserves de céréales infestées devraient être retirées des silos à grain. Tout le matériel d'entreposage et de transport devrait être entièrement nettoyé en balayant ou aspirant les céréales détériorées, les toiles d'araignées et autres rebuts sur les murs et chevrons ainsi que sur le plancher et les chambranles en portant une attention particulière aux saletés logées dans les fissures et les crevasses. Tous les rebuts devraient être retirés et brûlés afin de tuer les œufs et les insectes qui pourraient y être présents.

**Sur les fermes,** une attention particulière devrait être portée au nettoyage autour du fourrage et des sacs de grains usagés, des résidus de grains des chariots, de l'équipement aratoire et des conduites d'alimentation. Les céréales nouvellement récoltées ne devraient pas être déposées dans le même compartiment que les céréales de réserve et tous les stocks de céréales de réserve qui ne sont pas traités avec un protecteur de céréales devraient être désinfectés par fumigation. Ces opérations de nettoyage devraient être faites deux ou trois semaines avant les récoltes. Suite à l'application des mesures sanitaires précédentes, vaporiser toutes les aires d'entreposage tel qu'indiqué.

**Fourmis,** fourmis pharaon, fourmis charpentières (est ou ouest): traiter les portes, autour des chambranles de fenêtres, les pistes de fourmis, les fourmières et autres voies d'accès. Vaporiser sur les fourmis si possible. Répéter au besoin.

**MISES EN GARDE: TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver après l'utilisation. Ne pas demeurer dans les aires traitées. Aérer adéquatement après avoir traité les aires fermées. Ne pas contaminer les conduites d'eau ou d'alimentation. Ne pas vaporiser sur le lait ou sur l'équipement laitier. Couvrir le lait et les appareils laitiers pour prévenir la contamination provenant du brouillard de pulvérisation et des insectes morts. Toute surface traitée pouvant entrer en contact avec de la nourriture ou des produits fourragers devrait être lavée à fond à l'eau potable après la vaporisation et avant d'être réutilisée. Contenu sous pression. Ne pas placer dans l'eau chaude ou près de radiateurs, poêles, ou autres sources de chaleur. Ne pas perforer ou incinérer le contenant ou le garder à des températures excédant 50 °C. Ne pas vaporiser à proximité d'une flamme vive, d'étincelles ou en fumant.

## PREMIERS SOINS:

**En cas d'ingestion:** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec les yeux:** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation:** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Contient des distillats de pétrole. Le vomissement pourrait causer une pneumonie par aspiration. Administrer un traitement symptomatique.

**ENTREPOSAGE:** Contenu sous pression. Ne pas utiliser ou entreposer à proximité de la chaleur ou d'une flamme vive. Ne pas perforer ou incinérer le contenant. L'exposition à des températures excédant 50 °C peut provoquer une explosion. Ne pas contaminer l'eau, la nourriture ou le fourrage par l'entreposage ou l'élimination. Entreposer dans un endroit frais et sec. Garder le contenant fermé.

**ÉLIMINATION:** Lorsque le contenant est vide, appuyer sur la valve pour éliminer toute pression résiduelle. Disposer du contenant vide conformément aux exigences provinciales. Ne pas perforer ou incinérer le contenant. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.